Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 063-216301135-20260929-A290926DRHLB02-AR

VILLE DE CLERMONT FERRAND

LE MAIRE

DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- **VU** le code général de la fonction publique, et notamment les articles L 272-1 à L 272-2 et R 271-1 à R 272-49,

- **VU** les résultats du deuxième tour des élections municipales du 22 mars 2026,

- **VU** la délibération du Conseil municipal du 05 février 2026 relative au maintien d'une Commission Consultative Paritaire commune entre la ville de Clermont-Ferrand et le centre communal d'action sociale (CCAS) de Clermont-Ferrand,

- **VU** le procès-verbal de carence du 04 novembre 2022 constatant l'absence de dépôt de listes de candidats par une organisation syndicale remplissant les conditions aux articles L. 211-1 et L 211-2 du code général de la fonction publique, en vue des élections professionnelles du 8 décembre 2022,

- **VU** le tirage au sort du 10 janvier 2023 pour attribuer l'ensemble des sièges de représentants du personnel (6 titulaires et 6 suppléants) à la Commission Consultative Paritaire,

ARRETE

ARTICLE 1 : La composition de la Commission Consultative Paritaire, pour les représentants de la Collectivité, est fixée comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur Julien BONY	Monsieur Corentin POHU
Monsieur Alexis BLONDEAU	Madame Fatima BISMIR
Monsieur Vincent SALESSE	Monsieur Martin PONS
Madame Cécile BRAVARD	Madame Marie DESHOMMES-CHAUFFAUT
Madame Aurélie DUDEK	Monsieur Thomas BOUET-BARICAULT
Monsieur François MERLET	Madame Camille GUITTARD

ARTICLE 2 : La commission consultative paritaire est présidée par le Maire. En son absence ou en cas d'empêchement, la présidence sera assurée par un élu figurant dans la liste des représentants à cette commission.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Clermont-Ferrand le 29 SEP. 2026

LE MAIRE

CLERMONT-FERRAND

JULIEN BONY